

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2015**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le neuf novembre 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean , PETIT Pierre, PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire, ROUSSEL Corinne

Monsieur Dominique PENOT est élu secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée pour rendre hommage à Monsieur Michel CASSONNET, 4<sup>ème</sup> Adjoint.

Rectification du compte rendu du 22 septembre 2015 : Etat de la boucherie actuelle : le nombre de voix pour ramener les loyers de janvier à septembre de 1 245.30 € à 1 000.00 € était de 10 pour, 4 voix contre et 1 abstention.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

**Etude des devis :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'installation de la chaufferie bois arrivent prochainement à leurs termes. Quelques modifications sont néanmoins envisagées sur les réfections de chaussées, les ventilations, les peintures. Le Maire propose la passation d'avenants comme suit :

- Avenant en moins-value lot 3 LEMAIRE SAS : - 1 392.60 € TTC
- Avenant en moins-value lot 3 SARL SERRU'BAT : - 607.80 € TTC
- Avenant en plus-value lot 1 SARL TPRB : + 10 287.00 € TTC

De plus afin de prévoir les travaux supplémentaires, il est proposé un délai de 15 jours supplémentaires au planning prévisionnel

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte également à l'unanimité

- un devis de l'entreprise Dubranle pour l'achat d'un broyeur pour un montant de 40 836.12 € TTC et une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 12 700.00 €
- un devis de la chambre des métiers pour l'étude de faisabilité d'une nouvelle boucherie pour un montant de 2 000.00 €,
- un devis d'Evolis 23 pour la réfection de la route des Combes vers la Planche pour un montant de 17 328.09 € TTC.

Afin de réaliser ces différents aménagements il convient de passer comptablement une décision modificative comme suit :

Intitulé	Compte	Montant
Dépenses imprévues	020	- 15 700.00 €
Produit des cessions	024	+ 5 700.00 €
Autres Matériel	21578	+ 7 000.00 €
Hôtel de ville	21311	+ 10 000.00 €
Hôtel de ville	21311	+ 3 200.00 €
Autres bâtiments publics	21318	+ 1 200.00 €
Charges divers de gestion courante	658	- 500.00 €
Intérêts moratoires	6711	+ 500.00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative

### **Rétrocession de concession cimetièrre et case de columbarium :**

Le maire informe le conseil municipal qu'une demande de r trocession de case de columbarium et une demande de r trocession de concession de cimetièrre sont arriv es en mairie. Il propose que la case de columbarium et la concession de cimetièrre soit reprise par la commune au prix d'achat initial moins les frais de douane. Le conseil municipal accepte   l'unanimit  cette proposition.

### **SDEC : concours technique et financier :**

Le conseil municipal accepte   l'unanimit  le concours technique et financier du SDEC pour les travaux d' clairage public suite   l'enfouissement des r seaux au Palot et route de La Charpagne et accepte  galement   l'unanimit  la proposition Comatelec TECEO pour un montant total des travaux de 20 201.72   et le plan de financement comme indiqu  dans le tableau ci-dessous :

	<b><u>D�penses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Co�t total des travaux HT	16 834.77 �	
Subvention du SDEC, 30 % du co�t HT des travaux		5 050.43 �
Subvention DETR, 35 % du co�t HT des travaux		5 892.17 �
Part communale TTC		9 259.12 �
TVA 20 %	3 366.95 �	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>20 201.72 �</b>	<b>20 201.72 �</b>

### **Rapport cantine 2014/2015 :**

Le bilan de gestion 2014/2015 fait ressortir un d ficit de 6 736.74  . Le prix de vente du repas est fix    3.20   alors que son prix de revient est de 5.90   si on prend en compte l'ensemble des d penses (achats alimentaires, salaires, frais li s au b timent : chauffage,  lectricit , gaz...). La commune prend donc   sa charge 43.23 % du prix du repas.

### **Indemnit  perceptrice :**

Le maire rappelle le principe de l'indemnit  annuelle accord e aux receveurs municipaux. Le conseil municipal apr s en avoir d lib r  consid re que les missions de conseils et d'assistance en mati re budg taire et comptable rendues aupr s de la commune entrent dans le cadre des fonctions du receveur et d cide de ne pas verser l'indemnit  de conseils   la Perceptrice.

### **SDCI :**

Le maire rappelle le d bat informel lors d'une pr c dente s ance sur le projet de r forme de l'intercommunalit  issu de la loi NOTRE. Il pr sente le projet soumis   la validation des communes et organisant pour notre territoire la fusion des communaut s de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de B n vent Grand Bourg. Apr s d bat, le conseil municipal, exprime un avis uniquement en ce qui concerne le territoire Ouest Creuse et par 13 voix pour et 1 absence

- Approuve le principe de fusion des 3 communaut s de communes du Pays Ouest Creuse
- Demande qu'un d lai suffisant soit accord  pour sa mise en  uvre

### **Personnel communal (avancement de grade) :**

Le maire informe le conseil municipal que deux agents communaux sont promouvables   l'avancement de grade. Il convient de cr er un poste d'adjoint technique principal de 2 me classe. Le conseil municipal accepte   l'unanimit  la cr ation de ce poste.

### **Questions diverses :**

- **Admission en non-valeur** : Le maire donne lecture du courrier de Madame la Perceptrice demandant l'admission en non-valeur de la somme de 6 113.90 € concernant des dettes non recouvrables suite à un jugement du tribunal de commerce de Guéret. Accord du conseil municipal.
- **Loyers boucherie** : Monsieur le Maire propose de revenir sur la décision prise lors du dernier conseil municipal et de proposer l'annulation totale de la dette après soumission au vote le conseil municipal refuse cette proposition par 2 voix pour et 12 voix contre. Il propose alors d'effacer la dette de moitié, le conseil municipal accepte par 9 voix pour et 5 voix contre.
- **Comité de soutien La Poste** : organisation d'une manifestation le 21/11 à la Souterraine. La fermeture du samedi matin devrait intervenir à compter du 15 février 2016.
- La bibliothèque de Fresselines sera inaugurée Vendredi 27 novembre à 17 h

La séance est levée à 23 h 05

Le Maire,  
Vincent FORTINEAU